

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

Date de convocation
19/01/2026
Date d'envoi
21/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
Présents : 07
Absents : 02
Pouvoirs : 01
Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER et Lyn FAIPOUX.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.
Monsieur Louis-Marie COLLINET

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Bertrand RITOURET,
Madame Claudine PINGUET.

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ

~~~~~

**DEL N° 02-02-2026/06 CONVENTION ENTRE LA CROIX ROUGE DÉLÉGUEE  
LE CCAS DE LUYNES**

Après pris connaissance du projet de la convention qui précise les modalités d'intervention de la Croix Rouge dans le dispositif « l'épicerie sociale - le p'tit panier » sur le territoire de la commune de LUYNES.

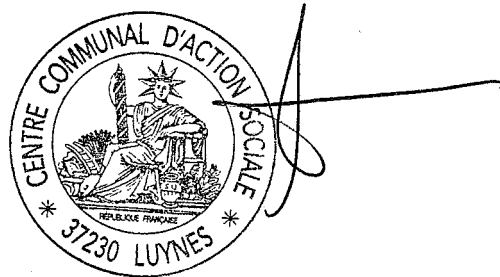
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Président ou Madame la vice-présidente à signer la convention susvisée annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie BORÉ

Pour Le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le :

10 FEV. 2026